



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

N° 1483 du 27 mai 2015

### Sommaire

	<u>Pages</u>
Pénibilité : Repères et pétition	3-7
Journée d'actions des retraités du 4 juin 2015 : Tract UGFF – CGT	8
ICT : Initiative du 17 juin 2015 à la Défense	9-12
Courrier intersyndical au Premier Ministre	13-14
Compte rendu Audience au Cabinet du MEDDE du 18 mai 2015	15-16
Décroisement des emplois MAFF / MEDDE : Compte rendu CGT	17
Transition énergétique : communiqué CGT	18-19
Colloque AFB des 21 et 22 mai 2015 : Communiqué intersyndical	20-21
ATE – TE : Plateforme revendicative intersyndical	22-23



## AGENDA

- 2 juin 2015**  
Colloque UCR - Lyon
- 2 juin 2015**  
CE fédérale
- 3 juin 2015**  
CE fédérale
- 3 juin 2015**  
Bureau UGFF-CGT
- 3 juin 2015**  
OS/DRH personnels Agences de l'eau
- 3 juin 2015**  
CAP TSDD
- 4 juin 2015**  
Actions FP sur la pénibilité
- 4 juin 2015**  
Bureau UFR
- 9 juin 2015**  
secrétariat UIT-CGT
- 9 juin 2015**  
Conférence nationale UGFF-CGT
- 10 juin 2015**  
Conférence nationale UGFF-CGT
- 11 juin 2015**  
Secrétariat fédéral
- 13 juin 2015**  
Manifestation Guéret
- 14 juin 2015**  
Assises nationales SP – Guéret
- 15 juin 2015**  
Elections CAP/COMEVAL Chercheurs
- 16 juin 2015**  
OS/SGG
- 17 juin 2015**  
Action UGICT La Défense
- 18 juin 2015**  
CHSCTM
- 18 juin 2015**  
AG MGET
- 24 juin 2015**  
Bureau UGFF
- 25 juin 2015**  
CE UGFF
- 26 juin 2015**  
CCAS
- 30 juin 2015**  
Secrétariat UIT



## INFOS REVES



**AREVA : Communiqué des fédérations CFDT, CFE-CGC, CGT, FO "L'État ne doit pas s'affranchir de sa responsabilité"**

Les syndicats d'Areva sont en colère après l'annonce de la suppression de 5.000 à 6.000 postes dans le monde, dont 3.000 à 4.000 en France, alors même que la stratégie du groupe n'est pas définie.

Les fédérations CGT, CFDT, CFE-CGC, FO vont organiser la mobilisation des salariés des entreprises et du secteur avec leurs syndicats locaux afin de porter leurs propositions et s'opposer à tout plan social destructeur d'emplois.(...)



**Pôle Emploi  
Les chômeurs ne sont pas des fraudeurs**

Le conseil d'administration de Pôle emploi, réuni le 20 mai 2015, a voté, sans la voix de la CGT, l'extension de l'expérimentation sur le contrôle des demandeurs d'emploi, afin de vérifier s'ils opèrent bien une recherche active d'emploi. Si tel n'était pas le cas, ils se verraient radiés entre deux semaines et six mois. (...)



**Santé  
Mobilisation unitaire à l'AP-HP :  
les coupes budgétaires dans  
l'hôpital public, les personnels  
disent NON !**

Le Directeur général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (AP-HP), Martin Hirsch, prévoit des coupes budgétaires massives dans les caisses de l'hôpital public et de remettre en cause l'organisation du temps de travail par la suppression de RTT pour les agents. (...)

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



**PETITION**  
**Pénibilité Fonction Publique**

Le gouvernement a ouvert une concertation, pouvant aboutir sur des négociations sur l'amélioration des conditions de vie au travail dans la Fonction Publique. Il ouvre deux chantiers : les Risques Psycho Sociaux (RPS) et la pénibilité. Concernant la pénibilité, pour la CGT Fonction publique, **le gouvernement doit répondre en termes de prévention comme de compensation.**

De plus, la détermination des critères de pénibilité et de dangerosité, et le recensement nécessaire des expositions, ne peuvent dissimuler le manque d'effectifs, qui augmente la pénibilité et aggrave les conditions de travail.

**Les signataires avec la CGT affirment que des réponses doivent être apportées dès 2014 sur la prévention et la compensation :**

- en premier lieu, des recrutements de fonctionnaires sont déterminants pour l'élimination des rythmes et des conditions de travail aggravant la pénibilité et la dangerosité;
- une prévention systématique doit chercher à supprimer les facteurs de pénibilité avant toute altération de santé des agents;
- pour autant, les missions de service public rendent impossible l'élimination de nombreuses expositions. C'est ce qui justifie un système collectif et statutaire, par corps ou cadre d'emplois, de compensation par un départ anticipé en retraite des conditions de travail à l'origine de la pénibilité, de l'insalubrité et de la dangerosité.

Depuis l'instauration en 2003 de la décote et de l'allongement de la durée d'assurance, le service actif ne permet plus un départ anticipé pour toutes et tous dans de bonnes conditions financières.

**La CGT revendique :**

- **Le maintien du départ anticipé dans les conditions existantes (5 ans ou 10 ans avant l'âge légal de départ en retraite), soit 50 ou 55 ans pour la CGT, et en tenant compte bien entendu des situations antérieures plus favorables.**
- **Pour que ce départ anticipé soit réel, avec une retraite complète, l'exposition à un ou plusieurs des critères doit donner lieu à une bonification de 25 % par année d'exposition, pour permettre un exercice réel du départ anticipé.**

<b>Les critères de pénibilité et de dangerosité proposés par la CGT</b>	
<b>I- Contraintes physiques</b> 1/ Manutention et port de charges lourdes. 2/ Contraintes posturales et articulaires. 3/ Vibrations.	<b>III - Contraintes liées aux rythmes de travail</b> 1/ Travail de nuit. 2/ Travail alterné, décalé : alterné figurant dans le décret n° 76/404 du 10 mai 1976 précisant la loi de 1975 ; le travail posté en discontinu - Travail par relais en équipe alternante. 4/ Gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées.
<b>II- Environnement agressif</b> 1/ Exposition à des agents chimiques dangereux et produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques). 2) Exposition au milieu Hyperbare. 3/ Exposition à des températures extrêmes et aux intempéries. 4/ Exposition aux bruits intenses.	<b>IV - Dangerosité</b> 1) Exposition à des risques de contamination biologique. 2) Risques d'agressions physiques et psychiques. 3) Lieux d'intervention dangereux (routes, incendies,...).

Nom Prénom	Service	département	Signature



# **CGT Repère Pénibilité Fonction Publique**

**La CGT revendique une reconnaissance collective de la pénibilité dans le public comme dans le privé.**

Les employeurs ont l'obligation réglementaire de préserver la santé physique et mentale des travailleurs.

La question de la pénibilité au travail comporte plusieurs aspects :

- Une grande partie de la pénibilité au travail, qui agit directement sur l'espérance de vie en bonne santé des travailleurs, est directement issue des mauvaises conditions physiques du travail et de son intensification.

- Cependant d'autres formes de pénibilités, notamment les risques psychosociaux (RPS), viennent interagir avec la santé physique, mentale et sociale des agent-es. Des négociations conditions de vie au travail sont en cours, avec un volet sur la prévention des RPS. L'employeur doit prendre des mesures pour les supprimer en agissant directement sur les conditions de l'exercice des missions ainsi que sur leur organisation.

**Il existe des fonctionnements dans l'organisation du travail, qui augmentent les facteurs de pénibilité, qui ne peuvent être évités, réduits, ou supprimés. Ceux-ci doivent relever d'une compensation ou de la réparation de la pénibilité. Il en est de même pour certaines missions de service public.**

## **Propositions CGT pour la Fonction publique :**

### **➤ Prévention de la pénibilité**

- Liste des postes et des corps ou cadres d'emploi avec facteurs de pénibilité.
- Respect de la réglementation dans le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques).
- Visite médicale et suivi médical renforcés pour les actifs et les retraités.
- Réduction du temps de travail réduisant l'exposition aux facteurs de pénibilité comme pour le travail de nuit.
- Obligation des employeurs FPH et FPT de déclarer les accidents de service ou maladies professionnelles avec la fiche Prorisq créée par la CNRACL.

-Documents de suivi des facteurs d'exposition par corps, cadre d'emplois (logique de service actif).

- Etude sur l'usure prématurée par corps et cadre d'emplois, en intégrant l'espérance de vie en bonne santé des travailleurs et travailleuses.

- Saisie des Formations Spécialisées n°2 (statistiques) et 4 (conditions de travail) du CCFP pour étude des facteurs de pénibilité et à tous les niveaux ministériels, interministériels, établissements, collectivités locales. Bilan et évaluation des mesures de préventions mises en œuvre: épidémiologie, statistiques, données sexuées, etc.

- Mobilité choisie et reclassement des agents qui le souhaitent.

- Anticipation et/ou création de l'aménagement du travail en particulier sur la fin de carrière, sans substitution du droit au départ anticipé.

-Possibilité de départ progressif sans perte des avantages acquis.

### ➤ **Compensation ou réparation de la Pénibilité**

**La CGT revendique pour l'ensemble des travailleurs exposés aux facteurs de pénibilités, du privé comme du public, la reconnaissance basée sur le principe des départs anticipés, comme pour le service actif dans la Fonction publique.**

La définition de la pénibilité ne se résume pas à une espérance de vie réduite. Elle tient compte des conséquences de l'exposition, de leur caractère durable et irréversible, de la diminution de l'espérance de vie sans incapacité, de la morbidité plus élevée et des atteintes à l'intégrité physique et psychique.

**La pénibilité doit rester attachée à une définition collective, statutaire et réglementaire à partir de l'activité, c'est-à-dire le travail réel.**

**Les 3 catégories et les 12 critères de la pénibilité de la CGT :**  
**Ils donnent un contenu précis aux « risques particuliers et fatigues exceptionnelles » qui fondent le service actif actuel ;**

#### **I - Contraintes physiques**

- 1/ Manutention et port de charges lourdes
- 2/ Contraintes posturales et articulaires
- 3/ Vibrations

#### **II- Environnement agressif**

- 1/ Exposition à des produits CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques)
- 2/ Exposition aux poussières et fumées
- 3/ Exposition à des températures extrêmes et aux intempéries

- 4/ Exposition aux bruits intenses
- 5/ Les rayonnements ionisants

### **III - Contraintes liées aux rythmes de travail**

- 1/ Travail de nuit
- 2/ Travail alterné, décalé :  
Alterné figurant dans le décret n° 76/404 du 10 mai 1976 précisant la loi de 1975  
Le travail posté en discontinu - Travail par relais en équipe alternante
- 3/ Longs déplacements fréquents
- 4/ Gestes répétitifs, travail de chaîne, cadences imposées»

### **IV – Dangersité**

- 1) Exposition à des risques de contamination biologique
- 2) Risques d'agressions physiques et psychiques
- 3) Lieux d'intervention dangereux (routes, incendies,...)

Le départ anticipé doit être maintenu 5 ans avant l'âge légal de départ en retraite, soit 55 ans pour la CGT, ainsi que les situations antérieures plus favorables (départ à 50 ans des policiers ayant 25 ans de carrière, agents de traitement des collectes, égoutiers, sapeurs pompiers, etc.). Pour que ce départ anticipé soit réel, avec une retraite complète, **l'exposition à un ou plusieurs des 12 critères doit donner lieu à une bonification d'un trimestre par année d'exposition, pour permettre un exercice réel du départ anticipé.**

L'insalubrité, les mauvaises conditions de travail, auxquelles doivent faire face les agents exerçant le traitement, la collecte des ordures ménagères, l'activité dans les réseaux souterrains, imposent un dispositif renforcé de reconnaissance de la pénibilité. Le milieu professionnel dans lequel les agents exercent leur mission est à l'origine de la dégradation importante de leur santé physique, mentale et sociale.

La condition de durée de 17 ans (15 ans pour la CGT) pour bénéficier du dispositif de reconnaissance de la pénibilité est contradictoire aux principes de prévention des risques professionnels, et dédouane l'employeur de son obligation de sécurité, de résultat. Il est nécessaire d'articuler le service actif avec la nécessité de la prévention, et avec le compte pénibilité des salariés intégrant la Fonction publique. La CGT revendique que l'âge d'ouverture des droits et la limite d'âge diminuent du nombre de trimestres de bonification obtenus avant l'acquisition de la condition de durée (un trimestre par an, avant 17 ans).

Le bénéfice du service actif doit être lié aux missions du corps ou du cadre d'emploi, telles que définies par son statut particulier. C'est la position statutaire et réglementaire, et non l'exposition suivie individuellement, qui le détermine, et qui garantit la responsabilité de l'employeur.

Tout agent doit conserver son droit au départ anticipé, quelle que soit sa carrière.





# RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT **AGISSONS ENSEMBLE !**

**LE 4 JUIN 2015**

Le gouvernement multiplie de manière indécente les exonérations et les allègements des cotisations sociales patronales et par ailleurs taxe les plus modestes, parmi eux, les retraités sont nombreux.

Leur pouvoir d'achat s'est notablement dégradé ces dernières années. Il subit des attaques sans précédent avec l'absence de revalorisation des pensions depuis le 1er avril 2013, et les différentes mesures fiscales régressives.

Pour dénoncer cette situation, les retraités de la Fonction Publique de l'État étaient massivement présents dans les actions « retraité-e-s » à l'initiative du front unitaire CGT-FO-CFTC-FSU-Solidaires-FGR-UNRPA-LSR les 3 juin et 30 septembre 2014, puis le 17 mars 2015 et dans les actions interprofessionnelles avec les actifs, notamment le 9 avril.

Il y a 1 493 463 retraités de la Fonction Publique de l'État (chiffres édition 2014 du rapport sur l'état de la Fonction Publique). La situation est particulièrement critique pour les agents de la catégorie C, en retraite la précarité les touche de plein fouet, particulièrement les femmes.

L'UGFF-CGT avec les UFR des organisations de la Fonction Publique de l'État a été reçu en audience par la conseillère sociale de la Ministre de la Fonction Publique Marylise LEBRANCHU le 2 septembre 2014.

Les revendications ont été posées, pour autant, rien ne bouge et la situation demeure tout à fait inacceptable sur les différentes questions :

- Le pouvoir d'achat;
- L'action sociale (son budget doit être porté à 3 % de la masse salariale et des pensions), l'accès aux prestations sociales et le droit à l'information;
- Le taux de réversion (à relever à 75 %);
- La réactivation et la pérennisation de la péréquation;
- L'accès au service public;
- Le suivi post-professionnel.

La CGT est opposée à la mise en place d'une caisse de retraites.

## **CONTINUONS ET AMPLIFIONS LA LUTTE !**

L'intervention des retraité-e-s de la Fonction Publique de l'État est absolument nécessaire pour infléchir le gouvernement. Nous devons peser pour que les besoins des retraités soient réellement pris en compte.

L'UGFF- CGT appelle tous les retraités à participer :

## **À LA JOURNÉE D'ACTION LE 4 JUIN 2015 DANS LES DÉPARTEMENTS, AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES, RASSEMBLEMENTS, MANIFESTATIONS.**

Nous devons hausser le ton et amplifier l'action par une action spécifique qui s'inscrira dans le processus de mobilisation générale.

La CGT dénonce le report de la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, et continue d'exiger son amélioration. Elle doit répondre aux besoins d'aide à la perte d'autonomie, problème qui touche tous les âges de la vie. Aussi, il est inacceptable que son financement par le biais de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) repose uniquement sur les retraité-e-s et que cette ponction sur les pensions s'effectue pour la 3e année alors que la loi n'a pas encore vu le jour.

Nous continuons à penser que la question de l'autonomie doit être intégrée dans la branche maladie de la Sécurité Sociale et que les revenus financiers des entreprises doivent être mis à contribution pour le financement de la solidarité intergénérationnelle (cela rapporterait 40 milliards d'euros pour la seule branche maladie).

La CGT porte des revendications pour l'ensemble des retraités. Étant donné la situation d'urgence sociale dans laquelle se trouvent beaucoup de retraités, elle exige :

- ✓ Un rattrapage immédiat de 300 € par mois pour tous les retraités;
- ✓ Une revalorisation des pensions et des retraites complémentaires au 1er janvier indexée sur les salaires moyens;
- ✓ Le minimum retraite égal au SMIC revendiqué à 1700 € pour une carrière complète;
- ✓ Le rétablissement de la demi-part pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

## **D'AUTRES CHOIX QUE CEUX DU PATRONAT ET DU GOUVERNEMENT SONT POSSIBLES POUR LES IMPOSER, UN SEUL MOYEN : L'ACTION !**





Aux Fédérations  
Aux Unions départementales de l'Île-de-France  
À l'URIF  
Aux organisations spécifiques UFICT et CD UGICT

Montreuil, le 18 mai 2015

Cher-e-s Camarades,

Dans le cadre de la campagne de déploiement et de syndicalisation de la CGT, l'UGICT organise conjointement avec la confédération, une initiative, le mercredi 17 juin sur le site de Paris La Défense, un des lieux les plus importants en France de concentration d'ingénieurs, cadres et techniciens.

L'enjeu est double :

- ouvrir nos organisations aux ICT et prendre en compte la spécificité des ICT dans la CGT.
- Créer une identification des ICT à la CGT et assurer en externe la visibilité de nos propositions en direction de ces catégories.

L'objectif est de construire cette initiative avec un maximum d'organisations de la CGT en Île-de-France. C'est pourquoi nous proposons la participation des professions, notamment celles présentes sur le site, et de territoires d'Île-de-France autour de notre démarche et des propositions revendicatives à l'attention des ICT : droit à la déconnexion, reconnaissance des diplômes et des qualifications, entretiens individuels, forfait jours...

Cette journée de mobilisation a quatre cibles :

- les militants et syndiqués CGT et Ugict-CGT.
- Les ICT de la Défense qui n'ont pas de lien avec la CGT.
- Les ICT intéressés à qui les syndiqués auront proposé la participation à leurs collègues ICT.
- L'opinion publique avec la conférence de presse.

Outre deux tables rondes (cf. déroulé de la journée), un temps fort aura lieu entre 11h30 et 13h30, avec une intervention d'une secrétaire confédérale, et de l'Ugict, puis des témoignages courts sur des expériences de luttes, de victoires syndicales, de constructions syndicales.



Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT (Ugict-CGT)  
263 rue de Paris • Case 408 • 93516 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 83 40 • Fax : 01 55 82 83 33 • [ugict@cgt.fr](mailto:ugict@cgt.fr) • [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)



Nombre d'organisations ne connaissent pas l'activité de l'UGICT ou des UFIGT et peu d'entre elles ont des outils et des dispositifs spécifiques pour aider au déploiement de l'activité de toute la CGT en direction des ICT. C'est l'occasion d'informer, d'échanger, sur des pratiques syndicales et de dynamiser ou de créer les outils nécessaires.

Nous invitons ton organisation à la réalisation de cette journée.

Le groupe de travail constitué (*composé de fédérations, d'unions fédérales, de l'Ugict, de l'Union départementale 92, de l'Union locale de La Défense, de l'URIF, de commissions départementales*) propose un objectif de participation par profession et une péréquation financière : Confédération - UGICT - Fédérations - URIF - Union départementale 92, pour réaliser cet événement. (*Voir ci-joint*).

**Une inscription en ligne, en plus des inscriptions suivies par les organisations, et le programme de la journée sont disponibles sur le site [UGICT-CGT](#) auxquelles s'ajouteront des affiches pour les panneaux syndicaux.**

Bien fraternellement.



Philippe Martinez  
Secrétaire général de la CGT



Marie-José Kotlicki  
Secrétaire générale de l'Ugict-CGT



Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT (Ugict-CGT)  
263 rue de Paris • Case 408 • 93516 Montreuil Cedex  
Tél. : 01 55 82 83 40 • Fax : 01 55 82 83 33 • [ugict@cgt.fr](mailto:ugict@cgt.fr) • [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)



Montreuil, mercredi 6 mai 2015

**Note aux organisations syndicales fédérales**

**LE 17 JUIN DE 9H A 19H**  
LES CADRES, INGÉNIEURS, TECHNICIENS



**RASSEMBLEMENT INTERPROFESSIONNEL ICT -  
PARVIS DE LA DEFENSE -**

**Enjeux pour la  
CGT Equipement – Environnement**

**Réussir le rassemblement avec toutes les  
organisations de la fédération**



<http://www.ugict.cgt.fr/17juin>

Dans le cadre de la campagne de déploiement et de syndicalisation décidée au niveau confédéral, l'ugict prépare une grande initiative nationale de rassemblement d'au moins un millier d'Ingénieur-es, Cadres et Technicien-ne-s (ICT) sur le lieu symbolique de la Défense qui aura lieu le 17 juin 2015.

La note de travail UGICT du 10 avril ci-jointe rappelle les objectifs de cet événement et informe de l'état d'avancement de la préparation avec les organisations syndicales.

Les objectifs, pour notre fédération, sont tout à la fois :

- Revendicatifs : nécessité d'investir dans l'emploi qualifié et d'accroître le rapport de force dans les catégories ICT dans nos services;
- Faire progresser la CGT auprès de l'opinion publique et des collègues, l'idée que la CGT est aussi le syndicat des ICTAM ;
- Se saisir de cette initiative pour dynamiser notre activité en direction des ICTAM, et construire le réseau de référents OFICT dans les Unions Fédérales, Syndicats et Services, développer la syndicalisation.

La journée s'articulera autour de tables rondes et de débats, le matin de 10h à 12h et l'après midi de 14h à 16h qui demanderont de prévoir des dispenses syndicales (contacter l'OFICT si nécessaire).

Entre 12h et 14h : les interventions de Marie-Jo Kotlicki secrétaire générale de l'UGICT et de Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, auront lieu, ainsi que des témoignages sur écran géant et des animations auxquels les collègues d'administration centrales sont massivement conviés avec les autres salariés de la Défense.

Plus de 20 stands sont prévus, sur différentes thématiques (en forme de parcours de découverte de l'utilité du syndicalisme spécifique), ou représentatifs de professions.

L'OFICT avec la Fédération aura un stand qui aurait comme objectifs de :

- valoriser l'existence d'une technicité importante dans nos services, de savoirs et savoir-faire techniques et administratifs à défendre pour répondre aux enjeux de service public, en lien avec les missions actuelles ou à développer par notre ministère ;
- faire reconnaître la qualification au travers du salaire et du déroulement de carrière et la citoyenneté de l'encadrement, comme de l'ensemble des agents, au sein de la fonction publique ;
- défendre les moyens du service public par une autre politique budgétaire ;
- Montrer que la CGT est utile aux ICT et au service public.

### **REUSSIR LA PARTICIPATION DE NOTRE CHAMP PROFESSIONNEL AVEC TOUS LES SYNDICATS DE LA FEDERATION**

#### 1) La participation des syndiqués sur la journée

L'objectif est de gagner la présence de 70 à 80 dont une majorité sur l'ensemble de la journée.

A titre indicatif il pourrait y avoir 1/3 d'Administration Centrale, 1/3 du reste de la région parisienne, 1/3 de province. Remplir cet objectif est possible. Cela nécessite l'implication de chaque organisation dès maintenant.

#### 2) Pour l'administration centrale nous proposons d'organiser avec le Syndicat d'Administration Centrale et l'OFICT des initiatives en amont pour permettre une large participation des ICT de l'AC.

### **CONCEPTION, REALISATION ET TENUE DU STAND DE L'EQUIPEMENT-ENVIRONNEMENT**

L'ofict pilotera un groupe de travail qui aura à travailler le contenu du stand (panneaux, livrets, photos, vidéo, quizz...) et à prévoir les camarades nécessaires à sa tenue sur l'ensemble de la journée.

Il pourrait être constitué de camarades de la fédération, de l'Ofict, et des composantes les plus directement intéressées. Nous proposons également que soit convié Denis Glasson, pour contribuer à la dimension historique.

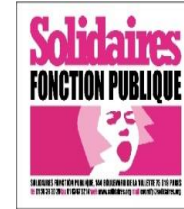
**Nous proposons que la 1ere réunion se déroule le lundi 11 mai ou le mardi 12 mai (matin) afin de tenir compte des étapes de préparations prévues par l'ugict.**

**Nicolas BAILLE**

Secrétaire général de la FNEE-CGT

**Pierre THOMAS**

Secrétaire général de l'OFICT-CGT



**Monsieur Manuel VALLS**  
**Premier Ministre**  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris

Paris le, 13 mai 2015

Monsieur le Premier Ministre,

Des négociations sont engagées depuis le 12 mars 2014 sur l'Avenir de la Fonction publique, les parcours professionnels, carrières et rémunérations des agents.

Les organisations syndicales, signataires de ce courrier, sont engagées de manière déterminée dans ces négociations. Leur objectif commun est bien d'obtenir une amélioration conséquente pour plus de 5 millions d'agents de la Fonction publique.

Or, elles constatent avec regret, et elles l'ont exprimé de manière répétée, que les propositions successives faites par le gouvernement ne sont pas acceptables car elles ne répondent pas aux pertes de pouvoir d'achat cumulées ces dernières années, pas plus qu'elles ne rénovent les grilles indiciaires, selon l'objectif fixé à l'ouverture des négociations, et réaffirmé depuis.

D'une part, les mesures proposées pour l'ensemble des catégories concernées ne sont pas de nature à apporter une réelle amélioration pour toutes et tous les agents ni en termes d'effet indiciaire, ni en termes de déroulement de carrière.

D'autre part, le calendrier d'application de ces mesures est beaucoup trop étalé dans le temps pour que la mesure même ait un sens pour les agents, sa mise en œuvre allant jusqu'à 2022 pour certaines catégories...

En conséquence, les organisations syndicales soussignées vous demandent, Monsieur le Premier Ministre, qu'une nouvelle proposition à la hauteur des attentes des agents et des enjeux propres à notre modèle social, leur soit rapidement faite.

.../...

Dans l'attente d'un nouvel arbitrage de votre gouvernement, nos organisations proposent d'utiliser les séances de l'agenda social dédiées à ces négociations pour traiter de questions relevant de la négociation PPCR mais ne touchant pas directement aux sujets relatifs à la grille indiciaire (séquence 5, travail sur l'égalité femmes/hommes...).

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires comme pour toute rencontre que vous jugeriez utile.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

**Brigitte JUMEL**  
**Secrétaire Générale de l'UFFA-CFDT**



**Serge HERARD**  
**Président de la Fédération des  
Fonctions Publiques CFE-CGC**



**Denis LEFEBVRE**  
**Président de la CFTC-FAE**




**Jean-Marc CANON**  
**Pour la Fonction publique CGT**



**Bruno COLLIGNON**  
**Président de la FA-FP**



**Christian GROLIER**  
**Secrétaire Général de  
l'UIAFP-FO**



**Guy BARBIER**  
**Secrétaire Général de  
l'UNSA Fonction Publique**



**Bernadette GROISON**  
**Secrétaire Générale de la FSU**



**Denis TURBET-DELOF**  
**Délégué National de Solidaires  
Fonction Publique**



**Copie de ce courrier à Madame la Ministre Marylise Lebranchu**



Paris, le 18 mai 2015

## Dialogue social ? Non !

### Accompagnez les décisions gouvernementales !

Nos quatre organisations étaient reçues ce matin au Cabinet de la Ministre de l'Écologie, les représentants de la Ministre du Logement et du Secrétaire d'État aux transports étant absents. Sur les cinq points que nous soulevions, **il apparaît clairement que les Ministres ont laissé les clés à la Fonction publique/Budget ou au ministère de l'Intérieur.**

Sur notre demande d'abrogation du RIFSEEP, le représentant de la Ministre rappelle que c'est une décision gouvernementale et « *ne voit pas de raison de se désolidariser de sa mise en œuvre* ».

Il s'est borné à laisser le Secrétaire général rappeler le report au 1<sup>er</sup> janvier 2016, laissant le temps de la concertation... pour régler les problèmes de l'extension aux corps techniques et aux personnels d'exploitation des TPE notamment !

Concernant la pénibilité, le Secrétaire général a annoncé qu'un groupe de travail examinerait l'état des lieux au MEDDE/MLETR parallèlement aux discussions qui s'engageront au niveau interministériel au deuxième semestre.

Après que nos organisations syndicales lui aient rappelé que l'étape du constat est dépassé au ministère, le Conseiller social de la Ministre a avoué son impuissance à porter ce dossier sur des délais plus courts.

Concernant la réduction à deux du nombre des cycles de mobilité, le Secrétaire général a rappelé qu'il s'agit d'une décision gouvernementale de juillet 2014 et que désormais il convient de voir sa mise en œuvre.

Le Conseiller social de la Ministre tentera - en vain - de présenter les avantages de cette mesure (sic !) avant de conclure sur ... l'indéfectible solidarité gouvernementale !

Sur le plan de requalification, le Secrétaire général fait valoir que porter cette demande dans un contexte de réduction budgétaire, nous « *fait mal voir* » de l'interministériel.

Le Conseiller social assure que cette demande budgétaire sera portée par la Ministre pour le PLF 2016. Pour les corps de l'Environnement, les cinq demandes d'arbitrage ont été rappelés par le Conseiller social.

../..



**Après avoir ainsi clairement avoué que les Ministres avaient laissé les clés de la gestion ministérielle à la Fonction publique/Budget, il apparaîtra qu'ils avaient également laissé les clés des restructurations de leurs services au Préfets préfigurateurs et donc au ministère de l'intérieur !**

Concernant la réforme territoriale, c'est là encore le Secrétaire général qui a gardé la main, annonçant cependant que les comités techniques des DREAL des régions fusionnant au 1<sup>er</sup> janvier prochain réuniront leurs comités techniques de proximité :

- début juin pour présenter les diagnostics remontés aux Préfets préfigurateurs,
- début juillet pour présenter leurs propositions de restructuration,
- en septembre pour recueillir l'avis des Comités techniques de proximité et du CTM sur les projets de réorganisation.

De son côté le Conseiller social a annoncé qu'une concertation au niveau ministériel s'engagerait sur le long terme, à partir de l'automne, sur les modalités de mise en œuvre...

...proposant alors de confiner les organisations syndicales en accompagnatrices de la mise en œuvre de ces réformes.

Dans ces conditions, nos quatre organisations maintiennent leur demande d'audience auprès des Ministres, comme Ségolène Royal s'y était d'ailleurs engagée auprès d'elles.

Se félicitant d'avoir amené l'administration à programmer les consultations des Comités techniques des DREAL, elles ne participeront pas au Comité technique ministériel de jeudi prochain, 21 mai.

Cela laissera à l'administration le délai lui permettant de nous présenter au Comité technique ministériel du 2 juillet prochain l'état des lieux de ces concertations formelles de ces instances de proximité.



**Décroisement des emplois MAAF/MEDDE en DDT(M)  
Suites du Comité de suivi du 11 mai 2015 entre  
les SG des deux ministères  
et les organisations syndicales**



Nous avons déjà alerté sur une démarche technocratique menée dans l'urgence et déstabilisatrice pour les personnels et les services... **Or la réunion du 11 mai a révélé que les SG des deux ministères avaient du mal à admettre le caractère anxiogène de cette démarche pour les agents et les services.** En effet, en dépit du document cadre de garantie pour les personnels du 10 avril, le processus des « trois vagues de décroisement » se traduit par des pressions sur chacune et chacun, avec l'incertitude du lendemain pour mener à bien les missions eau, risques naturels, biodiversité et... les missions agricoles.

Le bilan provisoire de la première vague remis en séance est la remontée en mai par les DRAAF aux deux ministères. **Soit pour 2016, 419 agents répartis ainsi...398 agents** sur les missions « eau et risques naturels » (104 A, 219 B, 75 C) et **21 agents** sur les fonctions « supports » (9 B et 12 C). **Mais cette remontée ne correspond pas à l'ensemble des « volontaires » dans les DDT(M)...** Car elle est « plafonnée » par les limites d'effectifs attribués en ETP pour le décroisement par la note de service du 24 mars 2015 par année. **2016 : 404** (378 eau et risques et 26 de support), **2017 : 271** (253 eau et risques et 18 de support), **2018 : 295** (276 « biodiversité » et 19 support). **Au total 970 ETP...Ainsi ces plafonds intègrent des baisses d'effectifs 2016-2018... On est loin d'environ 1500 agents MAAF concernés pour partie ou totalité de leur temps par ces missions !**

**Vous trouverez ci-joint le tableau enfin transmis après réunion, par DDT(M), région et catégorie. Sur une base de plus de 50 % de temps travaillé « eau, risques naturels, biodiversité » selon les déclarations des DDT(M), janvier 2015 : 1030 agents (982 ETP) - cible phase 1 : 378 ETP – cible totale : 907 ETP. L'écart moyen est de 8 %...**

L'administration a indiqué, sur la base d'un effectif de 10 agents par DDT en moyenne travaillant sur des missions environnement, qu'un poste pourrait être supprimé à l'issue du décroisement !

Mais la note d'envoi du tableau précise que la cible totale de décroisement est « provisoire », **les directeurs régionaux devant faire remonter avant le 1<sup>er</sup> septembre leurs propositions de modification de leurs cibles, phases 2 et 3.** Le prochain comité de suivi en septembre devant examiner le projet de note de service « seconde vague »...

A l'issue du processus, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est demandé que les personnels soient repositionnés.

Les « clandestins », personnels déclarés sur des missions agricoles mais qui exercent partiellement ou totalement des missions relevant d'autre domaine d'activité, n'auraient pas vocation à être décroisés...

*Il nous a fallu suspendre la réunion et menacer de la quitter pour que les deux SG s'engagent à nous communiquer sous 10 jours :*

- les effectifs consacrés aux missions Eau, Risques naturels, Biodiversité, par catégorie et pour chaque DDT(M) ! **(ce qui a été fait le 19 mai, mais pour les agents à plus de 50 % sur ces fonctions)**
- leur réponse à nos demandes de garantir aux agents menant aujourd'hui des missions dans l'un de ces trois domaines et qui souhaitent continuer à le faire à l'avenir, de pouvoir le faire quelque soit la couleur de leur poste (verte ou bleue), de leur imputation budgétaire (215 ou 217) ou de la trajectoire sur l'effectif cible global de la DDT(M) ! **(ce qui reste à obtenir, car la mention de modification possible des cibles phase 2, 3 et donc totale, demeure soumise au schéma d'emploi « moyen » du programme 215...)**

L'administration écrit « volontariat » dans la note de service du 24 mars et dans le document -cadre de garantie du 10 avril relatif au « décroisement »... Mais dans les faits, s'installe dans les DDT(M) une situation « en entonnoir » et anxiogène, que les notions de « recalés » ou de « clandestins » illustrent bien... Et perdurent des différences de régimes indemnitaires entre agents « verts » et « bleus » qui effectuent le même travail dans le même service.

Notre revendication est simple : laissez-nous remplir des missions nécessaires et exigeantes (qu'elles relèvent du MEDDE ou du MAAF), sans ajouter de graves inquiétudes, de l'incertitude au sein des équipes et en fin de compte du désordre !



## *COMMUNIQUÉ*

### **Transition énergétique : une loi à contresens**

La CGT estime que le projet de loi dit « de transition énergétique », de retour à l'Assemblée nationale le 19 mai, est très en deçà des ambitions issues des débats qui ont mobilisé de nombreux citoyens depuis 2013.

En effet, il n'embrasse pas toutes les questions énergétiques et ne cherche pas à répondre aux besoins tant des citoyens que des entreprises. Dans un contexte urgent de réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, il est centré essentiellement sur la question de la production d'électricité, avec un prisme nucléaire réducteur. Pétrole, gaz et charbon sont les grands absents de ce texte.

La CGT conteste les deux principaux objectifs du projet de loi. Elle considère que le premier objectif, prétendant diviser par deux, de la consommation d'énergie à l'horizon 2050, est incohérent au regard de la dynamique démographique de la France et du redressement indispensable de l'industrie. La CGT conteste également le second objectif qui vise à réduire de manière arbitraire la part du nucléaire dans le mix énergétique.

Pour la CGT, la responsabilité historique devant laquelle la France est placée impose un objectif très ambitieux : réduire de 40% d'ici 2030 les émissions de gaz à effet de serre. La France devrait, pour y parvenir, utiliser tous les leviers à sa disposition et non se cantonner sur la seule efficacité énergétique, même si cette préoccupation est juste.

Beaucoup de dispositifs semblent créés pour permettre l'efficacité énergétique ou le développement des énergies renouvelables, mais le risque est majeur de créer des bulles spéculatives pour les entreprises privées, très loin de la réponse aux besoins des populations.

Plutôt qu'un plafonnement de la part du nucléaire, la CGT estime judicieux de concevoir un processus d'évolution du bouquet énergétique en fonction de la maturité technologique des énergies renouvelables. Le coût du soutien aux ENR, répercuté sur les factures des usagers, est en passe de devenir insoutenable. Or, pour l'instant, la France fournit une électricité à un prix moyen inférieur à ses voisins européens et l'accès à une énergie fiable est un facteur de localisation industrielle.

Ainsi, la CGT réaffirme son opposition à la privatisation des concessions hydrauliques. Elle déplore que les enjeux sociaux soient quasi absents du texte soumis au Parlement, et en dehors de la question des transitions professionnelles, récemment prises en compte.

La CGT rappelle que la réduction des émissions de gaz à effet de serre pose nécessairement la question des transports, premiers consommateurs d'énergie fossile et premiers émetteurs de gaz à effet de serre. Ce sujet n'est lui aussi abordé, dans le projet de loi, que par un prisme « flatteur », celui du véhicule électrique, pendant que la loi Macron instaure des liaisons inter-cité low-cost, par autocars, au détriment des voyages en train, pourtant moins polluants. Le Grenelle de l'environnement avait pourtant déclaré, en son temps, d'utilité publique le fret fluvial et ferroviaire et le cabotage maritime...

Au final, le projet de loi développe le concept de « territoires à énergie positive ». Pour la CGT, cette conception est de nature à créer des inégalités entre les citoyens, entre les territoires. Ce processus porte en effet en germe la fin du système de péréquation tarifaire, de l'égalité de traitement et des solidarités : il va finir de déstructurer totalement le service public national de l'électricité.

Dénonçant cette logique, la CGT porte, dans ses propositions, la construction d'un grand pôle public de l'énergie, au-delà de l'électricité et du gaz, seul garant de ces principes.

Montreuil, le 20 mai 2015.



## **AFB ?**

**Pour défendre la biodiversité, il faut des agents du service public reconnus et valorisés dans leurs statuts et conditions d'exercice des missions**

***Strasbourg, le 21 mai 2015***

Le colloque sur l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), organisé les 21 et 22 mai 2015, est annoncé comme un point d'étape décisif de la création de cette agence.

Pourtant, les problèmes des personnels des établissements publics qui effectuent les missions de biodiversité et de protection des milieux aquatiques en sont exclus : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), Office national de chasse et de la faune sauvage (ONCFS), Agence des aires marines protégées (AAMP), Parcs nationaux, Conservatoire du littoral...

Or, une AFB sans amélioration pour les personnels et sans moyens supplémentaires ne serait qu'une coquille vide et se réduirait à une opération de communication.

Aujourd'hui, les agents dénoncent publiquement les conditions d'exercice de leurs missions et le manque de reconnaissance de leur travail :

- Les 1 500 Agents techniques de l'environnement sont des inspecteurs de l'environnement, commissionnés et assermentés. Or, ils sont encore en catégorie C de la fonction publique, alors même qu'ils disposent d'une expertise et qu'ils ont des missions primordiales pour la défense de l'environnement.
- Les Techniciens de l'environnement sont également des inspecteurs de l'environnement. Experts, ils assurent en plus la responsabilité de services mais sont encore aujourd'hui cantonnés à la catégorie B, qui n'a pas eu d'évolution, contrairement à quasiment tous les autres corps de la fonction publique.
- De nombreux agents contractuels sont en situation précaire, certains voient leurs emplois menacés par les restructurations à venir et les diminutions d'effectifs.
- Les agents contractuels sont recrutés dans des statuts obsolètes, leurs rémunérations sont indécentes, et leurs perspectives de carrière et de mobilité sont infimes. Sans un nouveau statut amélioré et sans option de titularisation favorable, proposés au plus vite, on assistera à une précarité accrue et à un tarissement des recrutements.

L'environnement, la biodiversité, la protection des milieux méritent mieux que des communications creuses.

Rien ne pourra être mis en œuvre sans les personnels et sans augmentation significative d'effectifs et de moyens.

**L'Etat et Madame Royal doivent prendre leurs  
responsabilités et répondre aux attentes des  
personnels**



## **Plateforme intersyndicale de revendications catégorielles pour les personnels « Environnement ».**

Nos revendications concernent l'ensemble des personnels des établissements publics qui œuvrent pour la Biodiversité : ONCFS, ONEMA, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines protégées, ATEN, PNF, EPMP (établissement public du marais poitevin), ....

### **Les contractuels :**

Nous demandons simultanément :

- **Un droit d'option de titularisation pour TOUS les contractuels des établissements publics (CDD et CDI) à des conditions décentes (donc pas celles de la loi Sauvadet, en général) ;**
- **la mise en œuvre sans délai du quasi statut commun, indépendamment du calendrier législatif du projet de loi biodiversité, avec les exigences suivantes :**
  - un vrai déroulé de carrière et un réel droit à la mobilité ;
  - une amélioration des rémunérations ;
  - la garantie de l'emploi ;
  - de bonnes conditions d'intégration quel que soit le statut d'origine.

A titre transitoire et en attendant la mise en place de ces mesures nous exigeons :

- **une revalorisation indiciaire et indemnitaire** pour tous les contractuels avant intégration dans le quasi statut et **la réparation due au traitement non perçu depuis 2007** par la non application de différents textes dont les accords Jacob ; **pour ne pas fixer l'indigence des statuts actuels.**



## **Les Agents Techniques de l'Environnement et Techniciens de l'Environnement (ATE et TE) :**

Nous revendiquons la reconnaissance de l'évolution des métiers et des compétences des agents qui passe par :

- **La mise en œuvre immédiate du Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B, sans fusion avec d'autres corps afin d'obtenir l'intégration d'une partie du régime indemnitaire dans le salaire.** Cela se décline par :
  - l'intégration de l'ensemble des **ATE** à partir du **1er grade du NES** ;
  - l'intégration de l'ensemble des **TE** dans les **2ème et 3ème grades du NES**.
- **la transformation d'un volume important de postes attribués aux TE, en postes de catégorie A accessibles aux TE via promotion.**
  
- **Une évolution des salaires et des pensions :**
  - l'harmonisation immédiate des régimes indemnitaires (technicité et risque) des corps de l'Environnement quel que soit la maison d'emploi ;

□

**RAS LE BOL DE CE MINISTERE QUI  
NOUS TRAITE COMME DES MOINS  
QUE RIEN !!!!**

**MOBILISONS NOUS POUR FAIRE  
RECONNAITRE NOS METIERS A LEUR  
JUSTE VALEUR !**